



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	23
Pour	23
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/31

Objet : Motion de soutien à Monsieur le Maire de MONTARNAUD

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Elian GOMEZ, Kévin LABORDE, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN

Absents ayant donné procuration : Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Christophe ERMOLENKO a donné pouvoir à Pierre SUCH, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN

Absents Excusés : Marie LOYEZ, Nathalie SIMARD, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Noura HABIB CHORFA

Secrétaire de séance : Frédéric GRANIER

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault soumet au vote du Conseil Municipal la présente motion de soutien à Monsieur le Maire de MONTARNAUD.

Cette motion a également été adoptée par l'association des Maires du Département.

Depuis plusieurs années maintenant, le site du Mas Dieu, site protégé en grande partie au travers du dispositif Natura 2000 « Garrigues et Montagne de la Moure et d'Aumelas », fait l'objet de différents projets de développement malgré les fortes contraintes qui s'imposent à cet espace.

C'est dans ce cadre qu'en accord avec l'ancienne municipalité de MONTARNAUD, la coopérative Macondo s'est installée sur le site pour y développer des activités dédiées à la transition écologique et à l'environnement.

La volonté d'agir dans les domaines écologique et environnemental n'exclut certainement pas le respect des règles fondamentales en matière d'urbanisme et de protection de la nature.

En conséquence, Monsieur le Maire, cette coopérative est installée sans permis de construire, au mépris de la réglementation relative aux aléas feux de forêt et

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20240410-202431-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

développe une forme de cabanisation que Monsieur le Maire et son équipe municipale se doivent de combattre.

Cette affaire, au-delà des considérations juridiques, ne doit pas engendrer de querelles plus personnelles à l'encontre de Monsieur le Maire et de sa famille.

Face à la multiplication de faits particulièrement dommageables touchant bon nombre d'élus de notre pays, le Conseil Municipal doit soutenir pleinement Monsieur le Maire de MONTARNAUD dans sa lutte pour la justice et le respect des lois de notre République.

Le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la présente motion de soutien à Monsieur le Maire de MONTARNAUD,
- De dire que cette motion sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, Monsieur le Sous-Préfet de BEZIERS, Messieurs et Mesdames les Députés et Sénateurs, Madame la Présidente de la Région Occitanie, Monsieur le Président du Département de l'Hérault, Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Hérault.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application [www.telerecours.citoyens.fr](http://www.telerecours.citoyens.fr)) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accuse de réception en préfecture  
034-213403363-20240410-202431-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024